

Officiel : Chelsea interdit de recrutement pour les deux prochains mercatos !

Publié le : 22/02/2019 - 10 h 44 - Dernière modification : 22/02/2019 - 11 h 02 | Dahbia Hattabi

La FIFA vient de publier un communiqué officiel pour annoncer que Chelsea était sanctionné pour infractions au règlement des transferts de mineurs. Outre des amendes, les Blues sont interdits de recrutement pour les deux prochains mercatos, soit jusqu'à l'été 2020 !



Roman Abramovich et Chelsea privés des deux prochains mercatos par la FIFA !

©Maxppp

Chelsea vit une saison compliquée. Après un bon début de saison, les Blues enchaînent les mauvais résultats et pointent en sixième position du classement en Premier League. Depuis quelques jours, les rumeurs entourant un départ de l'entraîneur Maurizio Sarri se font de plus en plus insistantes. Les noms de Frank Lampard (Derby County), Zinedine Zidane ou Laurent Blanc sont avancés par la presse britannique. Et comme si cela ne suffisait pas, les pensionnaires de Stamford Bridge viennent de recevoir un sacré coup de massue sur la tête. En effet, la FIFA vient d'annoncer sur son site officiel que Chelsea est sanctionné pour ne pas avoir respecté les règles concernant les transferts de joueurs mineurs.

« La commission de discipline de la FIFA a sanctionné le club anglais de Chelsea FC et la FA pour violation des règles de transfert international et d'enregistrement de joueurs de moins de 18 ans. Il a été constaté que Chelsea avait enfreint l'article 19 du Règlement dans le cas de vingt-neuf (29) joueurs mineurs et avait commis plusieurs autres infractions relatives aux conditions d'enregistrement des joueurs. Le club a également violé l'article 18bis du Règlement relatif aux deux accords qu'il a conclus concernant les mineurs et qui lui permettaient d'influencer d'autres clubs sur des questions liées aux transferts ».

Coup dur pour Chelsea

Ainsi, la FIFA a décidé de frapper très fort, comme elle l'avait déjà fait pour d'autres clubs à l'image du Barça ou de l'Atlético de Madrid. *« Le comité de discipline a sanctionné Chelsea en interdisant l'inscription de nouveaux joueurs aux niveaux national et international pour les deux prochaines périodes d'inscription complètes et consécutives. Cette interdiction s'applique à l'ensemble du club - à l'exception des équipes féminine et de futsal - et n'empêche pas la libération des joueuses. En outre, le club a été condamné à une amende de 600 000 francs suisses et à un délai de 90 jours pour régulariser la situation des joueurs mineurs ».*

concernés. Il a également été constaté que la Fédération de football avait enfreint les règles relatives aux mineurs. Il a été condamné à une amende de 510 000 francs suisses et à une période de six mois pour régler le problème des transferts internationaux et de la première inscription des mineurs dans le football ».

La FIFA a tenu à rappeler que "la protection des mineurs est un élément clé du cadre réglementaire général de la FIFA en matière de transfert de joueurs". Chelsea en paye le prix fort aujourd'hui. Cela aura donc des conséquences sur ses deux prochains mercatos. Annoncé du côté du Real Madrid depuis des mois, Eden Hazard a donc de fortes chances de rester dans la capitale anglaise. Courtisé par les meilleurs clubs européens, Callum Hudson-Odoi devrait lui aussi voir la porte se fermer à double tour, lui dont le contrat prend fin en 2020. Une très mauvaise nouvelles pour l'écurie anglaise qui vit décidément une année difficile.

FIFA MEDIA
FIFA Media
@fifamedia

The FIFA Disciplinary Committee has sanctioned the English club Chelsea FC and The Football Association for breaches relating to the international transfer and registration of players under the age of 18. Read more on [@FIFacom](#) 
bit.ly/2T8ufIB

311 10:35 - 22 févr. 2019

Who We Are - News - Chelsea FC, The Football Association sa...
fifa.com

498 personnes parlent à ce sujet

